

pagnés de 16 traducteurs, journalistes et ainsi de suite. Ils ont entendu ceux qui présentaient des mémoires dans cette belle ville. Sept personnes assistaient à l'audience, y compris le concierge. Deux mémoires ont été présentés par deux jeunes collégiens. Le professeur qui les avait préparés à faire leur exposé a jugé qu'il ne valait pas la peine de s'y rendre. Il faut mettre fin à cette façon d'agir.

Le 23 octobre, je posais la question suivante au leader du gouvernement à la Chambre, comme en fait foi le hansard à la page 516:

Afin de permettre à la Chambre d'exercer un meilleur contrôle sur ses dépenses et ses activités, songe-t-il à présenter une motion portant que le comité de la procédure et de l'organisation étudiera la nécessité, pour tous les comités de la Chambre de remettre un état détaillé de leurs dépenses de la dernière session et en fera rapport?

Le leader à la Chambre a répondu ce qui suit:

On a effleuré le sujet au cours du débat sur l'établissement du comité de la constitution et il a été entendu, de l'avis général, que nous examinerions cette question. De quelle manière? Je serais heureux d'en discuter.

Comme le ministre a dit «De quelle manière? Je serais heureux d'en discuter», je veux lui proposer quelque chose. Nous devrions renvoyer la question non pas au comité de la procédure, mais à celui des comptes publics. J'ai pleine confiance en ce comité. Il me semble que la discussion serait beaucoup plus ouverte au comité des comptes publics qu'à l'autre. Je dis cela sans vouloir manquer de déférence envers le comité de la procédure qui a sa valeur.

Le secrétaire parlementaire a parlé de l'assiduité aux comités; je dois admettre que parfois l'assistance n'est pas nombreuse. J'assiste assez régulièrement aux séances des comités et je n'aime guère m'y rendre, participer à l'examen des questions dont le comité est saisi seulement pour m'apercevoir le jour du vote que le gouvernement a assemblé une équipe volante pour l'amener voter. Les vôtres ne sont alors qu'une formalité qui prend à peine quelques minutes.

Une voix: C'est terrible.

M. Woolliams: Souvent ils n'ont même pas le quorum.

M. McCutcheon: Il y a une autre chose qui m'ennuie. Compte tenu de la façon dont le gouvernement arrange les séances des comités et des chevauchements qui existent, s'il faut qu'un nombre approprié de députés assistent aux séances, mettons 18 ou 20 en moyenne, nous aurons un déficit, pour ainsi dire, de 15 députés qui devront être à la Chambre pour qu'il y ait quorum. Nous ne serons pas capables d'amorcer les travaux de la Chambre parce que tous nos députés seront pris par les travaux des comités.

Une voix: C'est juste.

M. McCutcheon: Ceci dit, je ne retarderai pas plus longtemps la marche des travaux. Peut-être le comité des [M. McCutcheon.]

comptes publics est-il la voie par laquelle on pourrait donner une bonne réponse à ma question du 23 octobre.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre de la Justice (M. Turner) veut faire une déclaration au sujet du bill C-174, je vais tâcher d'être bref pour qu'il ait le temps de faire ses commentaires. Je veux parler de deux points. J'ai écouté le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, qui a oublié une chose, je crois. Les fonctions des députés ministériels qui appuient le cabinet ne sont pas les mêmes que celles des députés de l'opposition. De ce côté-ci, il faut étudier de près les questions.

Mon parti ne compte que 72 députés qui sont toujours présents. Aux autres partis d'en dire autant. Le problème n'est pas nouveau, je le sais. Je reconnais que le gouvernement doit tenir ses députés occupés et qu'il les a répartis dans divers comités. Je ne suis pas membre d'un seul comité. Je suis président du caucus de mon parti sur la justice, auquel je dois consacrer beaucoup de temps. Je suis sensible au fait que le député de Sudbury (M. Jerome) ait dit que j'assiste aux séances de comité. C'est vrai. Mais il y a des moments où il faut être à la Chambre. Il faut que les députés trouvent parfois plus de collaboration. Prenons par exemple les cas où le comité de la justice siège et où il me faut être ici pour une autre question.

● (3.30 p.m.)

En une certaine occasion, je crois qu'il s'agissait du bill sur l'expropriation, j'ai demandé que la question soit réservée car je présentais à la Chambre, pendant la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire, un bill visant à modifier le Code criminel et touchant les personnes âgées de sept ans et plus susceptibles d'avoir commis un crime condamné par le Code. J'ai lu dans le journal que tout en ayant fait preuve d'une grande activité cet après-midi-là au comité de la justice, je n'étais pas à la Chambre lorsque le vote a eu lieu sur la proposition à laquelle je m'étais opposé avec tant de vigueur. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut être en deux endroits à la fois.

Je ne veux pas remonter trop loin en arrière mais je me souviens de MM. Pickersgill, Pearson et Chevrier. Quand nous avions 208 députés et formions un gouvernement puissant, ils ne toléraient sous aucun prétexte qu'un comité tienne séance en même temps que la Chambre. Ils se rendaient compte, ce que je comprends, que leur tâche était d'examiner les actions du gouvernement scrupuleusement afin d'essayer, comme nous l'avons fait hier, d'apporter des amendements à certains projets de loi. La présentation des bills est une tâche facile pour l'exécutif. Il délègue ses députés au comité.

Voici un autre aspect des comités que je n'aime pas. Les présidents de comités, surtout au comité des finances, disent: Vous aurez chacun trois minutes pour parler. N'est-ce pas une idée merveilleuse? Si vous défendez une thèse au tribunal et que le magistrat vous accorde seulement trois minutes pour contre-interroger un témoin, vous aurez à peine le temps de commencer. Soyons rai-